

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 12 AVRIL 2025 à BELLEVILLE EN CAUX

Rapport moral du président, José DOMÉNÉ-GUÉRIN

Mesdames, Messieurs, chers amis,

C'est un immense plaisir de vous accueillir à notre Assemblée Générale qui se tient pour la première fois sur le site de Belleville en Caux au siège même de notre fédération depuis 2004.

Elle sera suivie, dans la grande salle, de l'exposition annuelle des trophées de cerfs.

Je profite donc de mon propos liminaire pour remercier chaleureusement de sa présence, Monsieur Denis GUILLEBERT, maire de la commune qui est un partenaire quotidien.

Comme vous le savez, l'Assemblée Générale d'une fédération marque un moment important de la saison cynégétique qui vient de s'achever et de celle qui se prépare. D'abord par son aspect statutaire certes important mais, à mon sens, également par son côté convivial. En nous rassemblant tous ensemble aujourd'hui, nous témoignons de l'intérêt et de l'importance que nous prêtons à la cohésion de cette communauté de près de douze mille passionnés.

Ce témoignage se manifeste par la qualité de nos invités, élus, représentants des nombreux services de l'Etat, structures interprofessionnelles et syndicats spécialisés.

Une fédération c'est avant tout un rassemblement d'associations qui restent bien vivantes et dynamiques dans notre département !

Bien évidemment, dans le contexte politique et économique incertain qui caractérise notre époque, je regrette comme vous tous une fois encore l'essoufflement de la vie associative. C'est un constat et cela touche l'ensemble des secteurs de notre société.

L'année dernière, nous tenions notre assemblée générale dans le magnifique écrin du château de Mesnières en Bray. Nous avions alors cumulé plusieurs événements : l'assemblée générale, l'exposition de trophées, le concert en faveur des chiens guides d'aveugles et le lendemain matin, la messe St Hubert dans le cadre du festival « histoires naturelles ». Au cours de ce week-end, nous avons rassemblé plus de 6000 visiteurs. Ce fut un véritable succès. Je profite de cette occasion pour vous annoncer que je souhaite réitérer cette formidable expérience.

Pour conclure mon avant-propos, un mot sur la remarquable stabilité de nos effectifs. Nous sommes très heureux de compter plus de 880 candidats au permis de chasser contre 350 avant le Covid.

C'est une formation qui nécessite un investissement significatif en temps et en moyens financiers pour notre structure, mais c'est à ce prix que nous pourrons renouveler des effectifs un peu vieillissants, il faut bien l'avouer.

Je sais compter sur vous pour accueillir, former et acculturer tous ces nouveaux venus et nouvelles venues (je vous rappelle qu'on compte 20 à 30 % de femmes dans les candidats au permis de chasser).

Il est donc important de garder ces nouveaux pratiquants motivés et impliqués.

J'aimerais maintenant faire le bilan thématique de cette saison passée.

Réunions de secteur

Comme chaque année, dans le cadre de la préparation de cette AG qui, par son format, laisse il est vrai, assez peu de place aux échanges directs, nous avons organisé de nombreuses réunions de secteur réparties géographiquement dans tout le département avec une fréquentation assez hétérogène en fonction des endroits.

C'est ainsi que nous sommes allés à votre rencontre, dès le mois de décembre, à Bois-Guillaume, Forges les Eaux, Saint Romain de Colbosc, Goderville, Neufchâtel en Bray, Duclair, puis à Offranville pour terminer.

Ces réunions sont toujours extrêmement enrichissantes à mes yeux car elles permettent de dresser un bilan de notre activité nationale, régionale mais surtout départementale.

Elles reflètent avec justesse la diversité des trois piliers de la chasse dans notre département : petit gibier, migrants et grand gibier.

Elles sont aussi et surtout l'occasion d'échanger, de répondre à de nombreux questionnements ou incompréhensions parfois désaccords en se respectant mutuellement mais surtout d'avoir des échanges très francs et directs et enfin d'y recueillir vos propositions.

C'est en cela qu'elles servent à préparer efficacement l'AG en prenant le pouls du terrain, des problématiques locales et de vos attentes très concrètes.

Je crois pouvoir vous assurer que nous nous sommes nourris de toutes vos questions et observations et nous allons tenter d'y répondre aujourd'hui.

Sécurité

Malgré les excellents résultats obtenus du seul fait des chasseurs depuis 20 ans, un accident est toujours un accident de trop.

Au cours de la saison qui vient de s'écouler, nous déplorons malheureusement 3 accidents dont 2 corporels heureusement non mortels et 4 incidents qui, une fois encore, auraient pu être évités en respectant les règles élémentaires de sécurité. Ce n'est évidemment pas admissible !

Les causes demeurent toujours les mêmes :

- La manipulation des armes,
- La non prise en compte de son environnement,
- Le tir fichant sur un animal parfaitement identifié,
- Et le non-respect de l'angle de 30 degrés.

Point sur le SIA (Système information des armes)

Je salue et remercie Madame Pauline VANTARD, cheffe du pôle des armes de la sous-préfecture du Havre pour avoir répondu favorablement à notre invitation. Je lui laisserai la parole tout à l'heure.

La fédération des chasseurs a été très présente aux côtés de l'Etat, par des actions de communications denses, pour tenir les délais impartis notamment le second report qui était accordé en vue d'ouvrir le compte SIA de chaque chasseur au 31 décembre dernier.

La dynamique a été très efficiente en la matière puisque le pari a été tenu et continué de l'être avec un alternant, Mathys, qui apporte un véritable service d'accompagnement à nos adhérents.

Dans ce domaine, et à l'image de tous les autres, comme je tiens à le rappeler tous les ans, nous travaillons chaque jour, dans une véritable relation de confiance et de co-construction avec l'ensemble de nos partenaires.

Chacun reste naturellement dans ses prérogatives bien amarré à la défense des intérêts qu'il représente.

Migrants

On peut dire que la saison, qui vient de s'achever, a objectivement été plutôt bonne.

Le pigeon reste le gibier le plus chassé dans le département malgré les aléas dûs au réchauffement climatique qui affecte le calendrier des cultures agricoles et sa présence chez nous. A la suite de nombreuses questions sur sa date d'ouverture, je rappelle qu'elle dépend d'un arrêté ministériel comme pour tous les migrants et qu'elle échappe donc aux prérogatives de votre fédération.

La bécasse a été très présente tout au long de la saison au plus grand plaisir des passionnés et notamment des nombreux cynophiles.

Aujourd'hui encore, le chien est un élément central de notre passion et de notre vie familiale. Nous avons d'ailleurs organisé pour la première fois depuis longtemps en septembre dernier, la journée Saint Hubert au domaine du Mahomet qui a été un franc succès. Nous allons la renouveler cette année (le samedi 27 septembre prochain.)

[Challenge National Chasseur de France Pascal BIVILLE]

Parlons maintenant du gibier d'eau qui est un des piliers de la chasse en Seine-Maritime

Malgré une pluviométrie abondante, nos camarades sauvaginiers ont vécu une saison plutôt irrégulière marquée par une météo un peu capricieuse entre coups de vents et vagues de froid incertains.

Pour employer une métaphore météo, laissez -moi vous parler des nombreux nuages noirs qui menacent la chasse du gibier d'eau :

La Commission européenne examine la « durabilité » de la chasse des oiseaux migrateurs sous l'angle scientifique, au sein d'une commission appelée NADEG. Une réunion, concernant la chasse de 15 migrateurs, s'est tenue l'été dernier. Il en résulte que, sur ces 15 espèces, 4 canards sont sur la sellette : le fuligule milouin, le canard siffleur et dans une moindre mesure, le canard souchet et le canard pilet.

Dans ce cadre, le manque de données de prélèvement ne peut qu'être préjudiciable et pourrait conduire à des demandes directes de la Commission européenne pour restreindre ou arrêter la chasse de certaines espèces.

Par ailleurs, une association a demandé au ministère de mettre en place un moratoire pour une liste de 11 espèces.

Sachez qu'il n'est question ni de moratoire, ni de quotas alors même que les chiffres donnés concernant les populations sont inférieurs aux prélèvements réalisés. Encore une posture idéologique sans aucun fondement scientifique.

La collecte de données de prélèvement est essentielle pour une gestion durable des populations de gibier, mais je sais aussi que le retour de ces données aux chasseurs qui en sont à l'origine est aussi très important pour leur permettre de garder leur motivation.

C'est la raison pour laquelle nous sommes résolument engagés dans de nombreux programmes de suivi scientifique, et de baguage comme nous les pratiquons avec l'INSEA et l'OFB.

Pour mettre en avant un exemple concret, je tiens à saluer le formidable travail réalisé par les près de 2.000 chasseurs de l'ACDPM. C'est bien grâce à eux, à leur présence quotidienne sur le terrain quelques que soient les conditions, pour maintenir les niveaux d'eau et aménager le territoire, en lien avec les agriculteurs et les coupeurs de roseau que la baie de Seine reste un incroyable et remarquable site pour l'avifaune migratrice.

Si on avait écarté ces connaisseurs de la nature en mettant en œuvre une mise sous cloche idéologique, cela ferait bien longtemps que l'estuaire serait un milieu fermé sans aucun intérêt écologique.

Petit gibier

Malgré une reproduction moyenne l'an dernier affectée par la météo, le lièvre et le faisan se portent encore à peu près bien, mais il est nécessaire de ne pas relâcher les efforts à leur profit.

En revanche, et comme je l'avais déjà souligné l'an dernier, la perdrix grise ne va pas bien du tout.

Contrairement à beaucoup d'autres départements, cette chute s'est produite un peu plus tard chez nous mais elle est très significative avec une moyenne départementale de 2 à 3 couples aux 100 hectares comme au début des années 80 avant la création des GIC.

Les causes de cette disparition sont multifactorielles et conjointes : un modèle agricole imposé depuis Bruxelles de plus en plus intensif, une pression immense des prédateurs et vraisemblablement aussi les effets du changement climatique sur cette espèce.

Aujourd'hui, en dehors de la perdrix, c'est l'ensemble de l'avifaune de plaine qui souffre.

On constate objectivement l'effondrement de la biodiversité dans les milieux ordinaires qui échappent parfois par méconnaissance ou ignorance, à l'observation du grand public.

Pour autant, nous ne sommes pas restés les bras croisés et continuons à rester actifs :

Tout d'abord par la reconduction du plan de soutien petit gibier avec 120.000 euros dans notre budget annuel.

Au terme de cette saison, ce sont près de 14.000 oiseaux qui ont fait l'objet d'un repeuplement d'été grâce à nos 3 éleveurs conventionnés et le soutien aux activités d'aménagement et de piégeage.

De son côté, la FNC a récemment annoncé une enveloppe financière de près de 300.000 euros sur 2 ans pour animer les réseaux et mettre en place des études dédiées à la perdrix.

Mais que faire maintenant, en particulier en Seine-Maritime ?

Considérant les moratoires qui ont été imposés pour certaines espèces comme le tétras lyre ou certains limicoles, il serait bien candide de croire que nous ne serons pas attaqués par les présumées associations de protection de la nature mais aussi par certains tribunaux administratifs dont on connaît les orientations.

Proposer une suspension provisoire de la chasse de la perdrix n'aurait aucun effet concret compte tenu que la mortalité due à la chasse pour cette espèce est insignifiante. Et ce serait sûrement une fermeture définitive pour les raisons que je viens de citer.

Comme nous l'avons évoqué au cours des réunions de secteur, il nous appartient d'être force de proposition avant de nous voir imposer des contraintes hors sol.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de mettre en œuvre un plan de gestion départemental de la perdrix à compter de la saison 2026-2027 à l'image de celui qui existe déjà pour le lièvre.

Ce plan a vocation à maintenir intacts les efforts de tous ceux qui continuent à arpenter les plaines, planter des haies, aménager, piéger, agrainer et chasser le plus souvent sans prélever un seul oiseau.

Il s'agira d'attribuer des oiseaux à chasser en fonction des données techniques.

Je précise que le quota de prélèvement de 20 % des oiseaux, mis dans la nature l'été pour procéder à des renforcements, sera quant à lui maintenu dès l'ouverture prochaine ainsi que l'attribution d'un oiseau au minimum par demandeur.

En conséquence, je vous demande nous appuyer par votre vote dans la mise en place de ce plan de gestion logique et inéluctable.

Chasse du grand gibier

Passons maintenant au grand gibier qui cristallise désormais la passion d'une majorité d'entre nous et nous cause bien des soucis.

Mais le trésorier nous en parlera longuement sur l'aspect budgétaire des choses.

Je voudrais d'abord vous parler du cerf.

A l'issue de cette AG, nous inaugurerons, en début d'après-midi, l'exposition des trophées dans la grande salle de la fédération. 211 cerfs y seront présentés ce qui atteste de la bonne santé de cette espèce. C'est également le fruit d'une gestion qualitative de longue haleine qui porte ses fruits.

Le cerf est un bel animal qui mérite mieux que d'être vulgairement tiré au saut de l'allée.

Je souhaite que, dès cette année, à l'occasion des prochaines réunions de concertation, chaque détenteur d'un plan de chasse grands cervidés signe une charte éthique sur la chasse en pleine conscience de l'éthologie de cette espèce emblématique.

On a beaucoup parlé récemment d'ouvrir la chasse du cerf dès le 1^{er} juin. J'y suis farouchement opposé parce que d'abord sans aucun intérêt dans notre département où, il faut bien l'avouer, les chaînes de haute montagne enneigées sont assez rares à ma connaissance.

S'agissant du retour du cerf en Brotonne, sujet que j'avais déjà évoqué l'an dernier, je me réjouis de la présence à nos côtés de Monsieur Jacques CHARRON, président du Parc Naturel des Boucles de la Seine. Il aura l'occasion de revenir plus précisément sur ce dossier tout à l'heure.

Pour autant, je rappelle que de notre côté, nous n'avons jamais changé de position et sommes engagés à la réintroduction d'animaux dès le début 2026.

Je profite de cette occasion pour vous rappeler que nous avions signé en 2022 une convention tripartite entre le Parc, l'ONF et la fédération dont l'objet était l'étude de faisabilité de la réintroduction du cerf en forêt de Brotonne. Cette convention figure d'ailleurs dans notre schéma départemental qui a été validé par Monsieur le Préfet.

Les mots ayant un sens, on parlait bien de réintroduction c'est à dire de lâcher des animaux de l'extérieur et non, d'un retour naturel et très fantaisiste par je ne sais quelle voie au regard de la réalité des choses.

Les promesses n'engageant certes que ceux qui les croient, je m'étonne donc pour toutes ces raisons de la soudaine perte de mémoire de l'ONF représenté aujourd'hui par Monsieur Aurélien MILLION qui nous fait l'honneur de sa présence en plein milieu de ses congés.

L'ONF nous dit en effet qu'aujourd'hui il n'en serait plus question, en tout cas de son point de vue unique de gestionnaire. Alors je vous le dis tout net chers amis, je n'ai pour ma part qu'une parole et je maintiendrai le cap.

Le cas concret du retour du cerf en forêt de Brotonne me donne donc une belle opportunité pour vous parler maintenant de l'équilibre forêt-gibier dont je suis le garant au niveau départemental, la loi chasse 2019 ayant confié la responsabilité de l'attribution des plans de chasse aux présidents de fédérations.

Une vidéo très bien réalisée par la FNC vous sera projetée pendant la séance « commission grand gibier »..

On nous parle de plus en plus de la méthode Brossier-Pallu.

Pour rappel, il s'agit essentiellement d'une méthode d'évaluation des dégâts dans les régénérations qui s'appuie sur la CONCERTATION, un constat partagé entre le chasseur, le propriétaire et le gestionnaire forestier. Encore une fois, c'est le dialogue qui est à la base de toute chose.

Les 2 problèmes que nous posent cette méthode dans son utilisation sont en premier lieu,

Qu'elle ne repose sur aucun fondement scientifique et qu'elle a une valeur qui ne vaut que pour la parcelle faisant l'objet d'un signalement ou d'une régénération.

Elle ne peut donc en aucun cas avoir une valeur sur l'ensemble d'un massif ou d'une unité de gestion.

Il nous appartient d'aller au-delà de la simple estimation des populations de grand gibier.

Que faut-il faire alors ?

C'est le suivi par indices de changement écologique (ICE) qui reste la seule méthode validée scientifiquement : il conjugue les facteurs d'abondance des populations, de performance des animaux et d'impact sur le milieu (les IPF).

J'aimerais également que soient pris davantage en considération les taux de réalisation des plans de chasse qui constituent un indicateur fiable toujours à l'échelle d'une UG.

Venons-en maintenant aux modes de chasse :

On nous parle beaucoup de la traque-affût qui deviendrait l'alpha et l'oméga de la chasse.

Je tiens à la démysterifier : l'esprit de la traque affût existe depuis toujours. Il s'agit d'une variante de battue à cor et à cri comme le dit l'expression, donc d'une chasse collective avec ou sans chien dans laquelle les postés sont positionnés sur des postes de tir placés sur des passages stratégiques du gibier.

Ni plus ni moins !

Encore une fois, tous les modes de chasse sont légitimes et doivent être adaptés à la configuration spécifique de chaque territoire voire de chaque parcelle, il convient d'avoir à l'esprit la complémentarité entre l'affut, l'approche, la poussée silencieuse, la battue traditionnelle.

Ce mode de chasse alternatif que l'on souhaiterait imposer a aussi un effet mode certain et une pertinence qu'on ne peut pas contraindre d'appliquer arbitrairement sans l'adhésion des chasseurs concernés.

Encore une fois, il faut de la pédagogie, de la formation et de l'appropriation pour susciter l'enthousiasme.

Tout comme la méthode Brossier-Pallu avec les réserves que je vous ai décrites, nous envisageons des formations avec le concours de l'ADCCG mais toujours sous notre souveraineté car c'est la fédération qui, seule, détient la légitimité par sa rigueur technique et sa capacité à rassembler !

Passons maintenant au sujet qui attise toutes les passions mais malheureusement aussi les crispations financières et politiques le SANGLIER

Encore une fois cette année nous avons réalisé un nouveau "record" avec près de 11.000 sangliers déclarés prélevés.

J'ai pourtant tendance à croire que cela ne résout en rien la problématique à laquelle nous sommes confrontés comme la majorité de la France.

Je laisserai à Rémi FIHUE, le trésorier, le soin de vous présenter le rapport financier qui abordera ce sujet très précisément sur le plan budgétaire.

L'an dernier déjà, je vous parlais de l'accord signé en mars 2023 entre la FNC et les organisations agricoles sous la tutelle de l'État.

A notre niveau, nous n'avons qu'un seul indicateur fiable. Il s'agit de la surface détruite.

Le montant des indemnités versées aux agriculteurs, s'il est important, n'est pas le plus révélateur compte-tenu de la volatilité voire de la spéculation des cours des matières premières.

J'attire donc votre attention sur le total des surfaces détruites dans le département qui est passé de 511 ha en 2023 à 627,65 ha en 2024 dépassant largement le niveau de 536 hectares en 2021. Nous n'avons jamais été aussi près du précipice.

Maintenant qu'on a dit ça, que faire pour remédier à cette situation alarmante ?

Je vous rappelle que nous avons largement déverrouillé les freins au prélèvement en puisant largement dans les mesures contenues dans la « boîte à outils » :

- Le tir dans des parcelles en cours de récolte à la demande des organisations agricoles
- Chasse entre le 1er avril et le 31 mai dans les cultures.
- Il nous reste le tir de nuit dans les récoltes. Sous réserve d'y trouver des garanties de sécurité draconiennes, et compte tenu de la situation, je n'y suis plus formellement opposé.

Nous avons également mis en œuvre la durée de vie illimitée du bracelet sanglier et l'échange gratuit après déclaration du bracelet pour tout sanglier prélevé entre le 1er avril et le 14 août. Cette mesure a produit des effets concrets sur le terrain qu'il convient de poursuivre et d'amplifier.

Et enfin la réactivation du plan de gestion sanglier à l'échelle du département par souci d'équité et d'efficacité.

Puis tout dernièrement, j'ai accepté, à la demande expresse de la FNSEA 76 d'expérimenter le piégeage du sanglier dans la zone Vertes-Clères.

Des réunions de secteur, Il ressort clairement que malgré 11.000 sangliers tués, il en reste beaucoup voire beaucoup trop en fonction des unités de gestion.

La courbe des prélèvements n'en finit pas de croître mais est-ce suffisant ?

Combien faudrait-il tuer de sangliers dans le département ?

Précisément personne n'est en mesure de le dire sauf à vous raconter des histoires.

Vous avez été bien plus nombreux que ce que nous pensions à nous dire que le prix du bracelet n'est pas un problème en soi par son aspect équitable ; contrairement à la contribution territoriale dite taxe hectare vue souvent et à juste titre comme une double peine bien qu'elle nous soit imposée à hauteur de 30 % de nos recettes prévisionnelles par la loi chasse 2019.

Oui, certes, 50 euros c'est trop cher mais pas assez si l'on considère l'aspect financier.

Contrairement à la rumeur circulant dans les campagnes, nous n'avons pas songé à l'augmenter. Après une réflexion aboutie, je propose de le maintenir au prix actuel en y apportant des aménagements pragmatiques.

On nous a également beaucoup déclaré qu'un bracelet à 50 euros sur un petit sanglier, c'est trop cher et je suis entièrement en phase avec cette analyse.

C'est la raison pour laquelle que je vous propose l'introduction d'un bracelet spécifique pour les sangliers d'un poids inférieur ou égal à 20 kilos pour la somme symbolique de 10 euros.

On nous a aussi questionné sur la définition géographique et le découpage de nos unités de gestion sanglier.

J'ai chargé le service technique de faire un travail d'analyse approfondi.

Bien sûr faire des propositions, mais toujours les accompagner de simulations pour juger des conséquences de ces éventuels changements

En nous appuyant uniquement sur les données objectives de notre service technique, nous vous proposerons un nouveau découpage des UG à l'AG 2026.

Enfin comment responsabiliser davantage certains gestionnaires de territoires qui n'ont pas toujours la volonté de faire baisser leurs populations de sangliers ?

Nous allons introduire un système innovant et vertueux de bonus-malus par la mise en place d'un contrat d'objectif individualisé, afin de récompenser positivement les efforts entrepris et sanctionner ceux qui ne veulent pas entendre raison.

Il y a dans le département quelques territoires où les prélèvements de sangliers sont clairement déraisonnables jusqu'à 35-40 sangliers aux 100 hectares boisés ce qui est affolant au regard des risques sanitaires que cela induit.

Il ne s'agit pas là de stigmatiser des individus mais un système qui court à sa propre perte y compris au niveau des loyers de chasse.

Nous leur proposerons individuellement un objectif de prélèvement à réaliser. La différence par rapport à leur moyenne de prélèvement habituelle, en cas d'acceptation, sera récompensée par un avoir sur les bracelets de sanglier.

En cas de refus, le contrat d'agrainage sera immédiatement suspendu comme nous le permet notre schéma et de plus, nous veillerons à déplafonner la taxe hectare au coût réel sous un délai d'une saison. La solidarité trouve ses limites dans les errements de certains au détriment de la majorité.

Ces dernières mesures s'appliqueront également aux UG redessinées en 2026 en veillant bien à individualiser les responsabilités de chaque territoire et non plus de vastes zones sans intérêt pédagogique ni effet concret.

J'aimerais aussi revenir sur l'accord conclu en 2023 entre la FNC et le monde agricole sous la tutelle de l'Etat en vue de réduire pour ce qui nous concerne, de 20 % les surfaces agricoles détruites par rapport à l'année de référence 2019.

A cet effet, le gouvernement avait mis en place un appui financier, assorti d'engagements réciproques pour à la fois, trouver une solution d'urgence, mais surtout assurer l'avenir.

Une enveloppe sur 3 ans représentant 60 millions d'euros a été ouverte pour les Fédérations, assortie d'engagements forts, et uniquement consacrée à des dépenses d'investissement (systèmes d'information sur les dégâts et les prélèvements, drones, et protection des cultures...), et non pas pour payer les dégâts.

Ces trois années, était le temps jugé nécessaire pour travailler à une refonte de la loi d'indemnisation qui date de 50 ans complètement obsolète et inadaptée à la situation actuelle.

Comme toute chose dans la vie, il ne s'agissait pas d'un don mais d'un accord avec des contreparties et des obligations à remplir.

Parmi les nouvelles mesures qui nous avaient heurtés, figurait l'introduction d'un nouveau seuil d'indemnisation de 150 euros par exploitation et par an.

On a immédiatement vu fleurir plus de 300 nouveaux dossiers d'indemnisation pour moins de 0,5 hectare détruit réellement ce qui nous a causé beaucoup de temps et d'argent.

Et patatras, voilà qu'une des toutes premières mesures de feu le gouvernement BARNIER pourtant éphémère a été de raboter sensiblement l'enveloppe prévue pour 2025 représentant pour la FDC76 une baisse de 38 % de l'enveloppe promise.

Je vous parlais d'un accord assujetti de contreparties.

Que se passe t'il lorsque le premier des signataires d'un accord ne tient pas sa parole ?

Et bien, nous n'avons plus, de notre côté, à nous sentir liés par cet accord à la suite de cette défaillance voire de cette trahison en rase campagne.

Pour ceux qui me connaissent, je représente vos intérêts et notre communauté n'est pas un paillasson sur lequel on peut s'essuyer en toute impunité et chaque attaque illégitime fera toujours l'objet de la réplique adaptée.

Conformément à la motion votée à l'unanimité lors du dernier congrès de la FNC, je vous annonce solennellement que nous n'indemnisserons plus, avec effet immédiat, les petits dossiers dégâts dont je vous ai parlés tant que l'Etat ne versera pas les sommes promises.

Je crois en avoir déjà beaucoup dit sur le sanglier.

Nous avons mené cette année une expérimentation de collecte de la venaison en forêt d'Eu avec l'appui du GIC Sanglier et de l'ONF local.

Malgré toute la complexité du sujet, cette expérimentation mérite d'être poursuivie lors de la prochaine saison dans des conditions à définir ensemble.

Nous avons une belle carte à jouer sur les circuits courts de consommation d'une viande locale, de qualité et particulièrement saine et dans un rôle de facilitateur mais pas forcément d'acteur.

Il reste bien sûr beaucoup de sujets d'actualité, il me faudrait la matinée entière.

Mais rassurez-vous, je vais conclure, je voudrais le faire sur une note d'optimisme et de fierté.

La chasse telle que nous la voyons dans notre département a encore de beaux jours devant elle.

Au nom de toutes les équipes fédérales, je vous remercie de votre engagement pour la chasse, marqué par votre présence aujourd'hui.

Je vous remercie chaleureusement pour votre attention ainsi que pour la qualité de ces moments d'échanges, et d'amitié que nous partageons toute l'année.

Soyons solidaires et fiers d'être chasseurs !!

Merci de votre attention.